

### I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative n° 3 2019

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'inscrire des ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire.

### II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

#### Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative 2	Décision modificative 3
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 828 785	532 545	0	
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 545 280	689 998,90	36 500	<b>0</b>
Gestion des crues et des étiages, modernisation	697 500	41 500	- 36 500	
Gestion administrative de la redevance	34 500	0	0	
<b>Exploitation des ouvrages</b>	<b>6 106 065</b>	<b>1 264 043,90</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Il s'agit d'un redéploiement de crédits initialement prévus pour la modernisation des sirènes du barrage de Villerest. Ceci permettra la réalisation de l'inspection aérienne du parement (50 k€) et l'abondement de la provision pour grosses réparations et gros travaux (300 k€). A noter par ailleurs, sur le budget principal, l'ajustement à la baisse des crédits, en lien notamment avec la réduction du montant de salaires d'agents, du fait de mobilités (- 80 k€).

#### Evaluation et gestion des risques d'inondations

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative 2	Décision modificative 3
BUDGET PRINCIPAL	Appui collectivités SLGRI/PAPI	246 600	40 000	36 500	
	Appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	189 500	95 000	0	<b>- 66 000</b>
BUDGET ANNEXE	Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations	250 000		111 000	
<b>Evaluation et gestion des risques d'inondations</b>		<b>686 100</b>	<b>135 000</b>	<b>147 500</b>	<b>- 66 000</b>

Il s'agit du retrait de crédits non utilisés, du fait notamment du caractère infructueux de consultations lancés pour la réalisation d'analyses/études.

## Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative 2	Décision modificative 3
SAGE Allier aval	727 513	238 940	70 000	
SAGE Cher amont	295 782	600		- 200 000
SAGE Cher aval	275 930	759	- 50 000	- 150 000
SAGE Haut Allier	170 803	4 100		
SAGE Loir	71 543	4 850		
SAGE Loire amont	88 070	2 600		
SAGE Loiret	101 170	5 600		
SAGE Loire en Rhône-Alpes	31 485	600		
SAGE Sioule	126 223	5 300		
SAGE Yèvre Auron	85 423	2 100		
Contrat territorial Val d'Allier	56 059	7 550		
Continuité et restauration des milieux naturels	130 664		- 55 000	
Moyens mutualisés	26 000	20 000		
<b>Aménagement et gestion des eaux</b>	<b>2 186 665</b>	<b>292 999</b>	<b>- 35 000</b>	<b>- 350 000</b>

Il s'agit du retrait de crédits prévus pour l'inventaire des zones humides sur les SAGE Cher amont et Cher aval : faute de confirmation en temps utile de cofinancements sollicités, il est envisagé que ces crédits soient reportés au BS 2020.

## Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative 2	Décision modificative 3
Fonctionnement administratif général	840 030	108 127,70	57 000	- 70 000
Locaux	48 682	2 000		
Communication	129 633	10 000		
<b>Fonctionnement administratif</b>	<b>1 018 345</b>	<b>120 127,70</b>	<b>57 000</b>	<b>- 70 000</b>

Il s'agit du retrait de crédits initialement prévus pour assurer la couverture obligatoire du risque de versement d'indemnités chômage.

A noter la proposition de délibération pour la reprise de provision votée dans le cadre du budget primitif 2019, mais non matérialisée par voie de délibération correspondante.

## Décision modificative n°3 – 2019

### Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				
Total de la section de fonctionnement	- 566 000		- 566 000	
<b>Total du budget principal</b>	<b>- 566 000</b>		<b>- 566 000</b>	
	<b>- 566 000</b>		<b>- 566 000</b>	

## Budget annexe 1 : Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 360 000			- 360 000
Total de la section de fonctionnement	360 000	- 360 000		
<b>Total du budget annexe</b>	<b>0</b>	<b>- 360 000 *</b>		<b>- 360 000 *</b>
	<b>- 360 000</b>		<b>- 360 000</b>	

(\*) Prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de permettre l'équilibre budgétaire

## Budget annexe 2 : Infrastructures de protection contre les inondations

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				
Total de la section de fonctionnement				
<b>Total du budget annexe</b>				
<b>Total du budget annexe</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative n°3 principal et annexe pour 2019 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2019 – Budget principal
- Reprise de provision semi-budgétaire – Budget principal
- Approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2019 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- Abondement d'une provision semi-budgétaire – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »